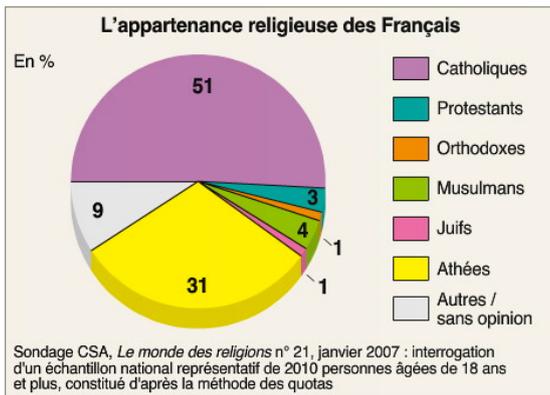


Prénom :

Date :

2

1



La grande loi républicaine de 1905, qui sépare les Églises et l'État, est le socle du « vivre ensemble » en France. Elle définit trois valeurs indissociables : la liberté de conscience, d'abord, qui permet à chaque citoyen de choisir sa vie spirituelle¹ ou religieuse ; l'égalité en droit des options spirituelles et religieuses, ensuite, qui interdit toute discrimination ; enfin, la neutralité du pouvoir politique.

Bernard Stasi, « Laïcité » in *Guide républicain*, éd. Delagrave / Scéren, 2004.

1. Vie spirituelle : ce que chacun pense.

3

ARTICLE 1^{er}. Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement¹ une appartenance religieuse est interdit.

Loi du 17 mars 2004.

1. Ostensiblement : de manière visible et que l'on remarque.



ARTICLE 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789.

4

6

Ma liberté s'arrête où commence celle d'autrui.



5

BRUITS DE VOISINAGE
BRUITS LIÉS AU COMPORTEMENT
 • DÉMARCHES • ADRESSES UTILES •

QUE FAIRE ?

Si votre voisin chante à tue-tête, ou s'il monte le son de sa chaîne stéréo trop fort, si les téléviseurs du voisinage hurlent...

... l'article R1336-7 du Code de la santé publique relatif aux bruits de voisinage sanctionne les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité. Leur constat ne nécessite pas de mesure de bruit.

Cette réglementation s'applique 24 heures sur 24.

Un texte supplémentaire, l'article R. 623-2 du code pénal, réprime le tapage nocturne.

Pour les bruits diurnes comme pour les bruits nocturnes, l'amende peut atteindre 450 €.

MAIRIE DE PARIS

FICHE PRATIQUE

La liberté

Étude de documents

- ❶ ➤ **Observe ce graphique.**
Que t'apprend ce graphique ?
-

- ❷ ➤ **Lis ces deux textes.**
Souligne dans le premier texte les trois «valeurs indissociables» garanties par la loi de 1905.

❸ Pourquoi la loi de 2004 interdit-elle le port de signes religieux visibles à l'école ?

- ❹ ➤ **Lis et reformule ce texte.**
Quelles sont les deux grandes libertés décrites par ce texte ?
-

Quels moyens de communication et d'information connais-tu ?

- ❺ ➤ **Décris cette photographie et cette affiche.**
À qui appartient cet abribus ?

- ❻ Que va-t-il se passer ? Qui va payer les réparations de ces dégâts ?
-

Explique le propos de cette affiche.

À retenir

Nous sommes tous libres de choisir nos amis, d'avoir nos propres idées et de les exprimer.

La liberté de la presse garantie en France permet l'accès à l'information et à l'expression des citoyens.

La liberté est un droit assorti de devoirs : les hommes sont libres de faire ce qui leur plaît, tant que cela ne nuit pas aux autres.

